

[Habiter un laps de temps]

**[ESPACES COMMUNS : CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE
ET GESTION | DUESCO]**

*Dossier réalisé par Angélique DAO CASTELLANO,
soutenu en novembre 2023*

Préambule

Le diplôme universitaire « Espaces communs : conception, mise en œuvre et gestion » nous invite tout au long de la formation à prendre de la hauteur, à cultiver notre curiosité, nos appétences individuelles et professionnelles. C'est pourquoi, j'ai fait le choix de poser un regard réflexif sur le projet LHAPSE (Lieux d'Habitat Partagés Structurés sur l'Essai), dont je suis en charge depuis novembre 2021, dans le cadre de mes missions au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble. Ce projet est un pari en soi, tant il implique de construire une vision stratégique à l'échelle de la collectivité, mais également sur le volet technique est social.

Depuis plusieurs années, la Ville de Grenoble et son CCAS s'impliquent dans la mise à disposition de bâtiments vides, en vue mettre en place des solutions expérimentales de sortie de rue, en direction de publics sans perspectives d'hébergement ou de logement à court terme. Quatre expériences de ce type ont été soutenues ou le sont encore sur le territoire de Grenoble et s'apparentent, sans s'en réclamer, à une démarche plus globale d'urbanisme transitoire. Le LHAPSE est donc un projet en occupation temporaire, qui combine la mise à disposition de lieux de vie et un accompagnement social pour des personnes sans domicile, avec un parcours de rue long ou complexe, accompagnées de leurs animaux. Le public auquel s'adresse le LHAPSE connaît, d'ailleurs, bien des qualificatifs : punks à chien, grands marginaux, grands exclus, incasables...trop souvent car ces personnes sont en refus ou en difficulté avec le cadre traditionnel des hébergements, et car elles bricolent leurs solutions par leurs propres moyens. Pourquoi, au sein du LHAPSE, arriverions-nous à mieux répondre au besoin d'hébergement de cette partie des personnes sans abri, quand d'autres expérimentations l'ont tenté avant nous ?

Peut-être parce que nous avons fait le choix de laisser les personnes habiter à leur rythme et sans attendus préfiguratifs.

Peut-être aussi car nous tentons de les soutenir dans cette démarche, à la hauteur de nos moyens.

Peut-être encore car nous essayons de construire des pratiques d'accompagnement social fondées sur l'adhésion, l'approche par les forces et le principe de réalité.

S'il tombe sous le sens, en théorie, que chaque structure d'hébergement (urgence, insertion, lieu de répit, logement adapté, etc.) permette l'appropriation et l'installation, ce n'est pas toujours le cas.

Au quotidien sur le LHAPSE, nous expérimentons, nous trébuchons, nous faisons des erreurs, nous recommençons et nous avançons. Le LHAPSE peut-il être assimilé à un espace en commun ? Le cas échéant, le LHAPSE présente-t-il des spécificités favorables à l'émergence et à la possibilité d'un chez soi pour les personnes qui vivent ce projet ?

Partant de ces questionnements, mon objectif, dans le cadre de ce travail personnel, est de poser les jalons d'une réflexion visant à intégrer, systématiser dans une démarche opérationnelle et dans les pratiques sur le terrain, les conditions de possibilités d'un chez-soi pour les personnes accueillies, accompagnées et hébergées.

Plusieurs points d'attention sont notables : mon propos est nécessairement « embarqué » de par mon implication sur le LHAPSE, et il ne pourra être exhaustif. Les jalons de réflexion que je compte ouvrir ont vocation à être appropriables, nuancés, critiquables, et prolongeables par d'autres.

Let's begin !



Focus sémantique

Habiter, participer, être chez soi sont des notions « pivot » des politiques nationales de lutte contre l'exclusion, le non-logement et le mal-logement ces dernières années en France, notamment dans le cadre du Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord et la Lutte contre le Sans-Abrisme, de 2018 à 2022, puis reconduit de 2023 à 2027. Piloté par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), ce plan a été décliné sur 23 territoires de mise en œuvre accélérée entre 2018 et 2022.

Entre les volets 1 et 2 du Plan, les orientations stratégiques ne viennent pas questionner les pratiques et les outils pour intégrer de manière plus systématique et opérationnelle les conditions de possibilités d'un chez-soi pour les personnes accueillies, accompagnées et hébergées.

Orientations stratégiques du plan 2018-2022	Orientations stratégiques du plan 2023-2027
1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.	1. Produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.	2. Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement.	3. Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.	
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord	

« Habiter », « participer », « être chez soi », ces notions, bien qu'illustratives d'un changement de paradigme, semblent rester des impensés dans les pratiques de terrain. Il est proposé de revenir ici sur les acceptations de ces trois notions, telles qu'elles seront mobilisées pour nourrir la suite de la réflexion.

HABITER :

Souvent, les notions d'habitat et d'habiter sont assimilées ; pour reprendre les termes de T. Paquot, « *c'est parce que l'homme 'habite', que son 'habitat' devient 'habitation'* »¹. L'habitat fait référence à un savoir qualitatif concernant l'espace vécu par la personne, intègre une mémoire collective ou individuelle et des perspectives d'habiter. En ce sens, la notion d'habitat dépasse le cadre bâti du logement.

Marc Breviglieri, dans son article² rappelle qu'habiter n'est pas seulement trouver un refuge, il est question également de développer des usages et de trouver une familiarité dans les lieux où l'on habite ; familiarité dont le sens réside dans l'affect et l'attachement, et confère un sens personnel à ce qui nous entoure.

« *L'usage dans l'habiter part du sommeil, du repos permis par le geste routinier et couvre un très large panorama d'attitudes, de comportements et d'actions éveillées*³ ».

En ce sens, habiter dépasse la limite spatiale et matérielle d'un logement, et concerne tout type d'espace « *[...] intégrant un usage familial des choses habituelles, qui progressivement, meuble et fonde un noyau d'habitation, [...] de stabilité et de confiance pour la personne* » (*ibid*). Disposer d'un endroit de repli, où l'on se sent en sécurité, permet aussi de pouvoir se projeter dans l'inconnu et expérimenter de nouveaux usages, de renforcer le pouvoir d'agir.

« *D'un côté l'habiter donne l'assurance d'un soin et d'un recueil, il est ce sur quoi l'on s'appuie et grâce auquel on reprend pieds, il dispose à s'abandonner tout en rendant possible un mouvement de partance vers le monde. En cela, l'habiter amène une sécurité ontologique*⁴ »

¹ Lussault M., Paquot T., Younès C., (dir), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, 2007, éd. La Découverte, Paris, 390 p.

² BREVIGLIERI Marc, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés. Bulletin Technique de la Suisse Romande*, 2006 (n°23, pp. 9-14)

³ *Ibid*, p.1

⁴ *Ibid*, p.2

Dans la perspective d'arpenter la question de l'habiter sur un terrain d'enquête, l'entrée méthodologique de la mise en ordre est une focale accessible et essaimable. Nos façons d'aménager, de ranger sont pensées en lien avec nos organisations spatiales, temporelles, et en fonction des différents niveaux de publicité (espace intime, espace partagé, espace en commun, etc.). C'est par cette focale que nous nous attacherons à faire un état des pratiques sur le LHAPSE, pour soutenir l'investissement des co-habitant-e-s sur les lieux de vie.

LIEU(X) D'ÊTRE(S) :

« Habiter et participer émergent conjointement et se consolident mutuellement »⁵, cette idée est mise à l'épreuve dans le cadre de la recherche collective menée par D. Belkis, A.-S. Haeringer, A. Pecqueu et M. Peroni. Ici, participer est considéré dans la perspective développée par Joëlle ZASK (2011, philosophe), selon 3 registres :

- « [...] prendre part (comme vertu de la sociabilité, des relations que la participation institue),
- Contribuer (comme le fait de s'investir personnellement dans ce groupe),
- Bénéficier (comme résultat que les individus pourraient en tirer pour eux, au-delà des vertus des deux précédentes dimensions) » (*Ibid.*).

Habiter est entendu dans l'acception de M. Breviglieri (cf. *infra*) et met en lumière qu'habiter n'est pas seulement un lien entre la personne et son environnement, mais intègre aussi la question des tiers. « Ces tiers renvoient également à du voisinage, de la mitoyenneté ou encore aux règles et coutumes qui organisent les lieux dans lesquels ces êtres en viennent à habiter » (*Ibid*). Il ne s'agit plus seulement d'habiter, mais bien de cohabiter, qui « [...] consiste [...] tout à la fois en ajustements familiers au monde et en un travail de composition avec des éléments qui excèdent (dans tous les sens du terme) ces ajustements ». Ainsi, questionner le LHAPSE en tant que source de commun implique d'aborder les modes de régulation des collectifs d'habitant-e-s, les formes et les pratiques de gouvernance partagée. Les co-rédacteurs développent la notion de lieu(x) d'être(s) en insistant sur le caractère de « participation implicite immanente ».

CHEZ-SOI :

Pascale Pichon a coordonné la réalisation de plusieurs enquêtes de terrain, dont 2 principales conduites sur une période de 7 ans, et « qui avaient pour point commun de poser la question des conditions de possibilité de l'habiter dans le parc d'hébergement et de logement assisté en suivant une démarche qualitative compréhensive, d'emblée située du côté des résidents de ces lieux. »⁶

Les données croisées des enquêtes ont permis de faire émerger 4 composantes du chez-soi, identifiées sur le retour d'expérience des personnes hébergées, mais également des intervenants sociaux des structures investiguées. Ces 4 dimensions, qui « forment une théorie ancrée (Glaser et Strauss, 1967) »⁷ sont : les aménagements, les attachements, l'appropriation et l'ancrage.

— Les aménagements :

« L'aménagement se dit communément (...) par l'accumulation de verbes d'action : enlever, ranger, ordonner, installer, classer, agencer, disposer, etc. Il met en scène (...) des objets et leur ordre hiérarchique, non pas tant du fait de leur valeur marchande, mais plutôt selon la manière dont ils font partie de l'histoire résidentielle. »⁸ Les aménagements sont déclencheurs de l'installation « chez soi », en ce qu'ils permettent la projection dans nos lieux de vie. Nous organisons avec notre sensibilité et nos habitudes. Pour autant, en structure d'hébergement, les aménagements des personnes accueillies s'entrechoquent, voire sont contrariés par les règles de vie commune et les règlements intérieurs.

— L'attachement :

L'attachement renvoie ici aux différents marqueurs qui nous renvoient à nos réseaux, nos habitudes, à nos dépendances également. Les animaux et les addictions sont, par exemple, des marqueurs souvent associés aux

⁵ BELKIS Dominique, HAERINGER Anne-Sophie, PECQUEUX Anthony, PERONI Michel, « Habiter : la part de l'être », *Rhizom*, Editions Presses de Rhizome, 2019/1

⁶ PICHON Pascale, « Enquêter dans les hébergements et les logements assistés. Emergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Êres, Espaces et sociétés*, 2009/1 (pp 69-85).

⁷ *Ibid.* p.77

⁸ *Ibid* p.76

personnes ayant un parcours de rue long ou complexe derrière elles, et c'est un fait connu que trop souvent, les structures d'hébergement ne prennent pas en compte ces aspects-là des situations. « En somme, on s'attache à ce qui nous fait tenir »⁹.

— L'appropriation :

L'appropriation est entrelacée à la notion d'intimité, dans le sens où celle-ci peut être envisagée comme la « possession d'un lieu et la possession d'un corps à l'abri de la vue »¹⁰. L'appropriation renvoie à la fois à la capacité d'agir sur soi, en lien avec son entourage et sur son domaine intime sans être soumis au regard ou à la régulation d'autrui. « Dans les lieux de vie, l'appropriation est négociable puisque la structure reprend l'organisation d'un foyer (au sens de famille). Il y a une sorte d'entente à renouveler, à moins que les rôles de chacun soient déjà définis, comme dans une famille ou une communauté »¹¹

— L'ancrage :

L'ancrage se rapporte à l'inscription sociale et spatiale des personnes, et induit la dynamique de reprendre une place dans le corps social, comme par exemple : être locataire en titre, reprendre la place d'un « usager de droit commun » avec les droits et les devoirs qu'il peut remplir.

« L'ancrage, pour les personnes que nous avons rencontrées, revêt plusieurs significations et relève toujours de l'inscription sociale et spatiale des individus. Ce concept appelle à soi en tant que ressource pour participer au lieu, au collectif pour acquérir des droits. Il se réalise aussi en fonction des autres (les pairs, l'institution, les bailleurs, les citoyens) »¹²

⁹ JOUVE Elodie, CHOPPIN Katia, GRAND David, PCHON Pascale (dir), *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au « chez-soi »*, mai 2010, MODYS-CNRS UMR 5264, p. 151

¹⁰ *Ibid*, p.167

¹¹ *Ibid*, p.168

¹² *Ibid*, p.169

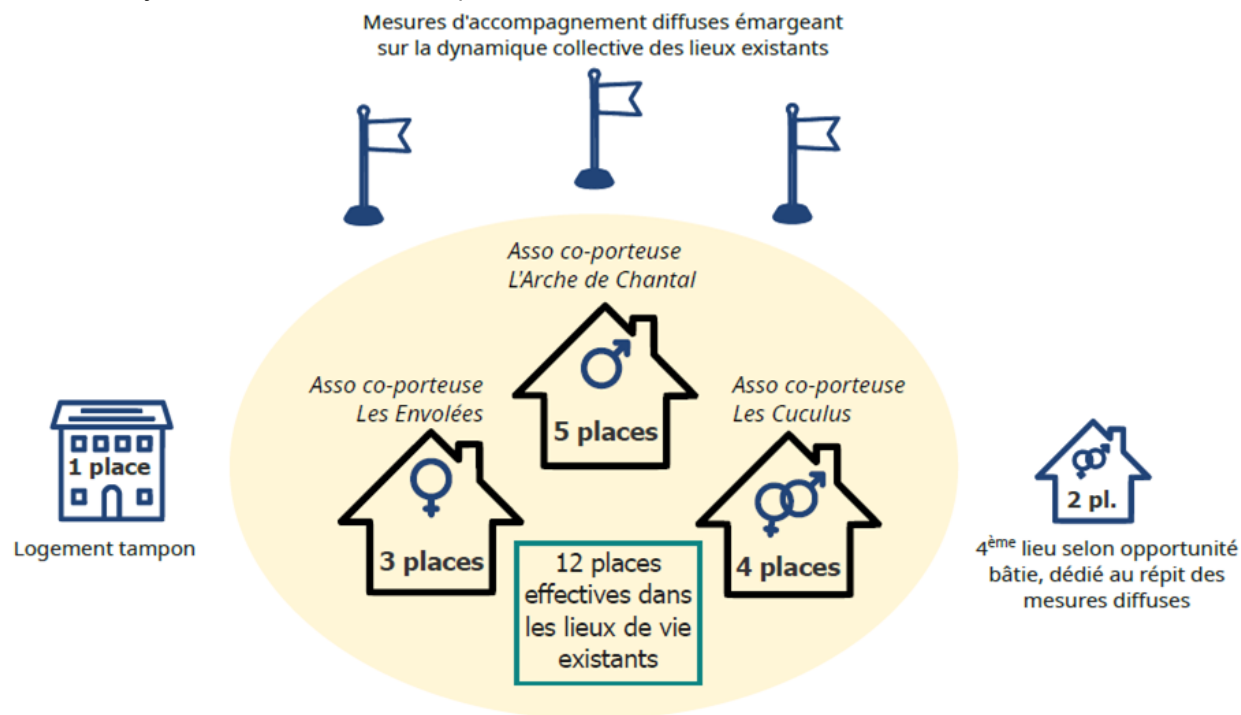
Le LHAPSE : un commun à petits pas ?

Les Lieux d'Habitat Partagés Structurés sur l'Essai (LHAPSE) : de quoi parle-t-on ?

Depuis 2018, la Ville de Grenoble et son CCAS expérimentent la mise à disposition de bâtiments vacants, en partenariat avec des collectifs associatifs, en vue de soutenir les parcours de sortie de rue. Ces projets sont les « lieux d'habitat collectif conventionnés ».

Dans l'objectif d'approfondir, de développer et d'améliorer qualitativement le modèle des « lieux conventionnés », le CCAS de Grenoble a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » en octobre 2020 ; candidature qui a été lauréate.

Déployé dans ce cadre, le LHAPSE articule la mise à disposition d'un lieu de vie partagé et un accompagnement soutenu et individualisé, à destination de personnes sans domicile, ayant connu un parcours de rue complexe, accompagnées ou non d'animaux. Le LHAPSE comporte plusieurs lieux de vie pour un total de 16 places. Les deux premiers lieux, en non-mixité (femmes, 3 places – hommes, 5 places), ont ouvert en 2022, et le 3^{ème} lieu en mixité (4 places) a vu le jour en 2023. La totalité des places est ventilée comme suit :



Les spécificités du LHAPSE sont les suivantes :

- ✓ Co-portage avec une association, mobilisée sur la structuration et le suivi du lieu, le projet collectif, la promotion du pouvoir d'agir.
- ✓ Importance des dimensions collectives, participatives et citoyennes avec une implication réelle des habitant-e-s que ce soit dans la vie des lieux ou leur aménagement et entretien.
- ✓ Implication du CCAS sur le montage du projet, le lien aux associations, l'accompagnement vers l'accès aux droits.
- ✓ Ancrage local et partenariat avec les ressources du territoire.

En comparaison de projets comme Coco Velten à Marseille ou l'Hôtel Pasteur à Rennes, le LHAPSE ne saurait être assimilé à un tiers-lieu, tels qu'on les perçoit de prime abord : pas d'accessibilité au grand public, surface cumulée de plancher inférieure à 500m² (tous lieux confondus), pas de mixité d'activité et d'usage.

Loin d'être réduits à un modèle de cases à cocher, les tiers lieux et les espaces en communs s'inscrivent dans un « [...] processus permanent de réinvention (...) infiniment satisfaisant parce qu'il laisse l'espace à la diversité dans l'action, à la diversité des acteurs, et surtout, il évite de tendre vers des formes idéologiques totalisantes et donc excluantes¹³ » (V. Peugeot, 2013).

En ce sens, le LHAPSE peut s'apparenter à un espace en commun, en particulier sur 3 dimensions :

- En tant que ressource appropriée par une communauté,
- En tant qu'objet d'une régulation collective pour la gestion de cette ressource,
- En tant que fruit d'une gouvernance partagée dans le but de préserver cette ressource¹⁴

L'AMI « Grande marginalité » : expérimenter à grande échelle d'autres modes de faire

Le contexte d'urgence sanitaire lié à la période COVID a bousculé le champ de l'hébergement et les pratiques d'accompagnement social, puisqu'une solution de mise à l'abri devait être proposée à toute personne à la rue ; indépendamment des freins structurels récurrents : saturation des dispositifs d'hébergement, manque de moyens financiers et humains, etc. Les solutions mobilisées par les acteurs de terrain ont pris différentes formes : hôtels, camping avec mobil home, lieux en autogestion, etc. Pour autant, toutes ces expérimentations avaient le point commun de proposer aux personnes sans domicile de se poser sans avoir de projet, dans un contexte à bas seuil d'exigence, avec le choix pour la suite du parcours.

« Ce temps de pause obligatoire a créé un sas et a permis aux personnes d'envisager un arrêt dans leur parcours axé sur l'urgence du quotidien et souvent le refus des prises en charge classiquement proposées¹⁵ »

Au regard de l'efficacité de ces expérimentations et de la mise en lumière d'autres pratiques, la DIHAL a réceptionné plusieurs demandes des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités¹⁶ (DDETS), pour poursuivre le financement des projets en cours. Avec l'accord de la Ministre Emmanuelle Wargon, un groupe de travail a été monté pour identifier les éléments intéressants à déployer à grande échelle.

Le choix de mobiliser des crédits nationaux pour financer de nouveaux projets plutôt que de renforcer l'offre existante visait à :

- considérer la difficulté à renouveler les pratiques dans les structures en place,
- répondre à un besoin non couvert à ce jour pour un public en grande précarité, angle mort des politiques actuelles du Logement d'Abord et du Chez-Soi d'Abord.

S'il n'est pas possible de généraliser des tendances à ce jour entre les 40 projets retenus dans le cadre de l'AMI, les porteurs de projets partagent et capitalisent leurs expériences grâce :

- Aux webinaires coordonnés par la DIHAL : l'ordre du jour est prévu en fonction des réalités et sujets qui traversent les porteurs de projet. Ils permettent des apports pratiques, des montées en compétence, l'échange de contacts et la construction d'un réseau. En Auvergne Rhône Alpes, la Fédération des Acteurs de la Solidarités soutient la mise en lien (visites des lieux, rencontres entre équipes, etc.) des 4 sites : Zone Libre, la Friche du Loup Solidaire, le Tremplin et le LHAPSE.
- Aux campagnes nationales d'évaluations qualitatives et quantitatives.
- A la déclinaison d'un cahier des charges commun devant garantir, entre autres, pour les lieux d'implantation :
 - La sécurité, l'intimité et la satisfaction des besoins primaires,
 - La possibilité d'une démarche d'autogestion,
 - L'accueil des animaux,
 - Une régulation des consommations de produits psycho-actifs.

¹³ Interview de Valérie Peugeot du 9 juillet 2013, accessible : <http://notesondesign.org/biens-communs-definitions/>

¹⁴ <https://lescommuns.org/>

¹⁵ DIHAL-DILPL, Appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective », septembre 2020, p.3

¹⁶ La DDETS est un service décentralisé de l'Etat, et est l'interlocuteur/financeur principal des actions politiques d'action sociale à l'échelon local.

De l'AMI « Grande Marginalité » au LHAPSE : un récit commun en deux volets

Le récit, le discours commun sur les projets en occupation temporaire est une thématique que nous avons régulièrement retrouvée et explorée durant les sessions du DUESCO. Le projet grenoblois comporte, pour ainsi dire, deux séquences, et la transition entre les deux s'est concrétisée par :

- un travail de clarification de l'objet politique des lieux conventionnés,
- un travail de redéfinition des conditions d'hébergement (normes de confort et dimensionnement), de la dénomination du projet, du mode captation des lieux de vie, de la répartition des rôles avec la Ville de Grenoble, le CCAS et les associations co-porteuses.

Le déploiement du projet grenoblois (dénommé à ce moment-là AMI Grande Marginalité), dans sa première mouture, a eu lieu de janvier à la fin de l'été 2021, avec pour lieu d'implantation la « Maison Argouges ». Ce site (aujourd'hui fermé) avait été conventionné à plusieurs reprises ultérieurement à l'AMI ; nous avons décidé de l'intégrer dans notre candidature, car il répondait à la plupart des critères du cahier des charges. Néanmoins, la situation de la maison Argouges était déjà trop dégradée pour rebondir : insalubrité du bâtiment, problématiques récurrentes d'insécurité, risques sanitaires pour les équipes et les cohabitant-e-s du fait de la présence de matériel usagé de consommation de drogues, etc.

Une note explicative a été portée à l'attention de la DIHAL faisant état des difficultés rencontrées, des marges de progression et des conditions de réussites identifiées. De novembre à décembre 2021, nous nous sommes remis autour de la table, en associant nos partenaires afin de repenser nos modalités de fonctionnement. Entre mars et juin 2021, des groupes de travail thématiques s'étaient tenus pour avancer sur traduction opérationnelle des dispositions de l'AMI.

Pour ne citer que cet exemple, le nombre de lieux de vie prévus initialement est passé de 2 à 4 bâtiments, afin de permettre à chaque habitant-e de bénéficier d'une chambre privative, d'un minimum de 11m², fermant à clé, avoir un ratio maximum de 4 co-habitant-e-s par bloc sanitaire à partager, avoir accès à un jardin (min 20m² par lieu, à proximité d'es détente pour les animaux comme un parc), à un salon séparé d'une cuisine et d'un espace de travail pour l'équipe d'intervenants sociaux.

Par cette démarche, nous avons fédéré de nouveau le réseau de partenaires, mais également créé un fil rouge et une unité sémantique autour du projet, dont l'activité a repris en janvier 2022 avec une nouvelle dénomination : le LHAPSE. Les principes et fondements de l'expérimentation sont conservés tout comme le parti pris initial de la démarche projet. Il s'agit de « structurer en marchant », au regard de l'aspect expérimental du projet pouvant nécessiter la réalisation d'ajustements au cours de son déploiement et de l'évolution des personnes constituant le collectif.

Le montage du projet LHAPSE : focus sur les dimensions spatiale et temporelle

La plupart des projets dans le cadre de l'AMI Grande Marginalité relève d'une configuration en occupation temporaire. La dimension technique du bâti, l'obtention des autorisations d'urbanisme, les documents juridiques cadrant l'occupation, les négociations avec les bailleurs et les collectivités publiques, les normes liées au caractère d'ERP sont autant de thèmes qui ont occupés nos webinaires.

Dans le cadre du LHAPSE, le montage s'effectue comme suit :

- La captation du bâti : Initialement, les bâtiments étaient uniquement captés dans le domaine privé de la Ville de Grenoble ou portés pour son compte par l'Etablissement Public Foncier Local. La tension très forte sur le parc urbain a nécessité d'ouvrir la captation auprès de bailleurs extérieurs, pour concilier la contrainte de temps, de remise aux normes et les coûts liés aux travaux. Le 3^{ème} lieu de vie, ouvert en mai 2023, est ainsi loué par le CCAS auprès de la Poste Immo, dans le cadre de la Fabrique des Territoires. L'ensemble des lieux de vie du LHAPSE étaient désaffectés d'usage, dans l'attente de démolition ou de cession.
- La Ville de Grenoble, au-delà de son rôle de « détenteur du bâti », est en charge du clos et couvert et des réseaux, elle assure les travaux de maintenance et d'entretien.
- Le CCAS de Grenoble endosse un rôle de plateforme intermédiaire (merci Communa !) et concourt ainsi à faciliter la communication entre la Ville de Grenoble, l'association co-porteuse et les habitant-e-s du lieu de vie, soutenir la dimension collective et participative des lieux de vie, organiser l'accompagnement social des habitant-e-s, être garant de manière générale du projet LHAPSE.

- Les associations co-porteuses interviennent sur la vie quotidienne, la structuration et l'animation du collectif des habitant-e-s.

Le modèle initial reposait sur la mise à disposition des lieux de vie aux associations co-porteuses, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire tripartite (Ville-CCAS-Association). Le montage est actuellement revu pour décharger les associations du portage du bâti, du fait de plusieurs limites constatées :

- Un épuisement des membres des associations, qui réalisent à l'année environ 180h de bénévolat.
- Une charge de travail trop importante sur la gestion des fluides et les coûts de fonctionnement des lieux de vie. En cas de versement tardif des subventions, les associations co-porteuses sont prises en étau pour honorer les frais.
- Un glissement des missions initiales des associations vers la gestion administrative des lieux de vie.

Chaque habitant-e des lieux de vie a le statut d'occupant-e à titre gratuit, et le séjour est contractualisé au moyen d'un commodat, dont le CCAS et l'association co-porteuses sont co-signataires.

Nous avons fait le choix de définir en lien avec chaque habitant-e et au cas par cas la durée de l'occupation et donc, celle du commodat. L'échéance maximale d'occupation est bornée par la date de fin des mises à disposition du bâti (conventions d'occupation précaire, et bail avec la Poste Immo), mais aussi la date de fin de l'AMI Grande Marginalité. La seule durée d'occupation cadrée est celle faisant suite à l'admission sur le LHAPSE, lors de l'emménagement dans les lieux de vie. L'idée était de proposer une phase de résidence, sans obligation d'engagement sur une période de trois mois pour les personnes effectuant des allers-retours entre la rue et le lieu de vie. Ces 3 mois sont estimés sur la durée moyenne pour voir aboutir les premières démarches d'accès aux droits.

Dans les pratiques actuelles de l'hébergement d'insertion ou d'urgence, « [les durées de séjour contingentes à l'organisation institutionnelle ne permettent pas de s'installer et de retrouver les qualités intrinsèques de l'habiter, telles qu'elles sont évoquées par tout un chacun : la sécurité, l'intimité et la stabilité à demeurer en un lieu, si ce n'est totalement choisi, du moins agréé¹⁷](#) ». La souplesse concernant la durée du séjour au sein du LHAPSE est un parti pris dans l'accompagnement pour être en phase avec la temporalité des co-habitant-e-s. Laisser le temps s'installer, mais également de se projeter, tout en ayant une sécurité juridique permise par le commodat, rompt avec le fonctionnement traditionnel des hébergements, dont le financement est à la mesure ou calibré sur un coût à la journée/nuitée.

Un exemple de gouvernance partagée au LHAPSE : compromis, consensus ou consentement ?

A l'occasion d'une intervention réalisée lors du module de mars 2023 à Coco Velten avec le DUESCO, Pascal Le Brun Cordier qualifiait les espaces communs de « [modelables, appropriables, vecteurs de transformation, encapacitants, attentifs aux personnes](#) ».

Cette acceptation est à mettre en perspective avec la notion de « lieu de vie innovant à dimension collective » mentionné dans l'intitulé complet de l'AMI. L'effet de groupe et la (auto-)régulation du collectif sont ressortis comme des éléments positifs des expérimentations durant la période COVID et ont été intégrés à l'AMI pour être déployés et testés à grande échelle.

Le souci d'assurer une sécurité matérielle, physique, psychique et l'intimité de l'habitat peut avoir pour effet corollaire d'augmenter le sentiment de sécurité ontologique, et d'ouvrir la possibilité d'autres modes de faire. « [\[...\] Ce concept, forgé par le sociologue Anthony Giddens \(1990-1994\), désigne la confiance que nous attribuons à la continuité de notre propre identité ainsi qu'à la constance de notre environnement social et matériel. La sécurité ontologique procure un sentiment de fiabilité des personnes et des choses. L'anticipation devient possible à condition que le fonctionnement du monde puisse être considéré comme 'normal'](#) »¹⁸. Les personnes ciblées par l'AMI « grande marginalité » ont des parcours de rue longs et/ou complexes, voire traumatiques. Les dispositions de l'AMI concourent à créer des cadres d'hébergement et d'accompagnement jugés fiables, sorte de milieu protégé où les co-habitant-e-s ont la possibilité de rejouer leur lien aux autres (nouer ou rompre des liens, faire face à des tensions, etc.) et

¹⁷ PICHON Pascale, « Enquêter dans les hébergements et les logements assistés. Emergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Érès, Espaces et sociétés*, 2009/1, p.75

¹⁸ MOSER Sebastian J, WEIL-DUBUC Paul-Loup, « La sécurité ontologique : un enjeu de justice. Réflexions sur le handicap cognitif », *Gérontologie et société*, 2017/3 (vol. 39 / n° 154), p. 95-108. DOI : 10.3917/gsl.154.0093. URL : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2017-3-page-95.htm>

de tester une palette de rôles sociaux. Les effets liés à ce parti-pris de l'AMI restent néanmoins à démontrer et à confirmer en s'appuyant sur de la donnée objectivée.

La régulation du collectif peut aussi s'appréhender du point de vue de la gouvernance partagée. Sur le LHAPSE, pour chaque lieu de vie, se tient toutes les deux semaines un « conseil de maison », associant l'équipe du LHAPSE, les co-habitant-e-s, les membres de l'association co-porteuse. Le conseil de maison a pour objectif de :

- Prendre les décisions liées la gestion du lieu de vie, le quotidien, la dynamique collective.
- Partager et réguler les difficultés qui peuvent exister sur le lieu de vie.
- Partager les idées, les envies d'activités sur le lieu de vie.

Le thème des visites et les règles de vie associées, par exemple, est revenu plusieurs fois à l'ordre du jour sur l'ensemble des lieux de vie soit du fait de débordements, soit au regard d'intérêts divergents. Le règlement intérieur, rédigé dans sa première version uniquement par le CCAS, laissait la possibilité de recevoir et d'héberger des tiers, mais dans ce dernier cas, une autorisation d'hébergement devait être réalisée. Sur la « maison Stalingrad », (le lieu non mixte hommes), les co-habitants ont soulevé rapidement la limite de ce fonctionnement (et à juste titre !) au motif du « droit de regard » de l'institution induit sur leur vie privée. Le CCAS en tant que porteur et garant du projet LHAPSE à la responsabilité de la sécurité des lieux, des biens et des personnes, en lien avec la capacité de charge de chaque site. L'association co-porteuse, quant elle, est titulaire de la mise à disposition du bâtiment, et en première ligne en cas de dégâts ou de sinistres. Une fois les besoins posés de part et d'autre en conseil de maison, nous avons pu convenir de nouvelles règles permettant de concilier un peu mieux les intérêts de chacun, en distinguant notamment :

- Les différents cercles de personnes pouvant être présents sur le lieu de vie (pour reprendre les termes de habitants : « 1^{er} cercle : les amis proches et la famille, 2^{ème} cercle : les potes, 3^{ème} cercle : les rencontres spontanées »).
- Le niveau de responsabilité,
- La répartition des espaces (la maison Stalingrad dispose d'un sous-sol accessible depuis le rez-de-chaussée, qui a été aménagé pour pouvoir faire les soirées en limitant le bruit).

Créer les conditions d'un chez soi : tour d'horizon des pratiques entre le LHAPSE et Zone Libre

Depuis les années 2000, notamment avec la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'humanisation des centres d'hébergement est un axe fort des politiques publiques en matière de lutte contre l'exclusion. Pourtant, la possibilité de s'investir dans les hébergements d'urgence et d'insertion n'est toujours monnaie courante pour les publics en situation de précarité. Au sein du LHAPSE et de Zone Libre, le parti est pris de faire de l'habitat un support de mobilisation des habitant-e-s. Ainsi, « [\[de\] quelles manières résidents et professionnels appréhendent-ils, de façon convergente ou divergente, l'attente d'un chez-soi? Comment négocient-ils les usages des espaces institutionnels les plus privés ?](#)¹⁹ ».

Recueil des pratiques déployées pour favoriser l'investissement des lieux de vie

En accord avec les dispositions de l'AMI « Grande Marginalité », « [\[chaque\] projet doit proposer un SAS ou un temps de pause pour des personnes très éloignées des dispositifs de droit commun, mais doit privilégier l'accès direct au logement ou vers un lieu de vie choisi par la personne et adapté à son mode d'habiter](#) »²⁰.

Prenant au pied de la lettre cette consigne, nous avons fait le choix au sein du LHAPSE d'intégrer l'investissement du lieu de vie et du quartier comme une dimension singulière de l'accompagnement social. Les objectifs du LHAPSE, tels qu'ils sont présentés aux futur-e-s habitant-e-s, sont les suivants :

- Créer des espaces et une relation d'aide caractérisés par le droit à l'essai et à l'erreur.
- Donner les moyens aux personnes de s'investir dans un processus d'appropriation (personnalisation et amélioration de lieu de vie, inscription dans le quartier, etc.).
- Accompagner la déconstruction/reconstruction des repères entre la rue et le lieu de vie.
- Répondre à la demande de sortir de la rue, quelle que soit la forme de l'habitat sollicité.

Chaque porteur de projet a développé ses propres modalités et pratiques concernant l'installation et l'implication des habitant-e-s au sein de leur structure. Entre le LHAPSE et Zone Libre, quelles pratiques sont mises en place par les équipes ? Le cadre de l'occupation temporaire au sein de ces deux dispositifs joue-t-il un rôle sur les dynamiques à l'œuvre ? Est-ce que se sentir chez soi est conditionné à la possibilité de s'approprier et de s'attacher à un espace ou cela renvoie-t-il à une vision plus vaste de ce que recouvre l'habiter ?

Zone Libre : de quoi parle-t-on ?

Également retenu dans le cadre de l'AMI Grande Marginalité, Zone Libre est l'une des expérimentations situées dans l'agglomération lyonnaise, à Villeurbanne et portée par l'association Alynéa. Un contrat d'une durée de 3 ans a été signé entre Alynéa et un bailleur privé pour occuper une ancienne usine, tènement de 2400 m², dont 1500 m² couverts. Le terrain était vacant depuis environ 10 ans.

OBJECTIF²¹ :

Permettre à 20 personnes refusant les solutions existantes d'habiter, durant 3 ans, un lieu choisi, avec un étayage collectif et un accompagnement soutenu. Les habitant-e-s ont la possibilité d'investir le lieu avec leurs animaux, et dans la prise en compte de leurs addictions, lorsque tel est le cas.

¹⁹ PICHON Pascale, « Enquêter dans les hébergements et les logements assistés. Emergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Érès, Espaces et sociétés*, 2009/1, p.71

²⁰ DIHAL-DILPL, *Appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective »*, septembre 2020, p.5

²¹ L'ensemble des éléments suivants sont tirés du Rapport d'activité 2021 Zone Libre, p. 5 à 8.

CADRE DU PROJET :

Parmi les 20 personnes accueillies, 10 habitent dans des studios modulaires (24m² avec toute commodité à l'apparence de chalet) sur le lieu « semi-collectif ». Les 10 autres habitant-e-s sont dans le diffus et ont accès au site semi-collectif. Des espaces partagés et un « espace ressource » complètent le lieu semi-collectif, supports à la sociabilité, des activités, des liens avec le territoire.



Intérieur de l'espace ressource de Zone Libre



Studios modulaires dans l'espace semi-collectif

Sur le site semi-collectif, les habitant-e-s sont arrivé-e-s en même temps, avec seulement 2 départs depuis. Le collectif est très stable. Au moment de l'orientation de la première vague des habitant-e-s, le site semi-collectif était en cours d'aménagement, L'équipe de Zone Libre a rencontré régulièrement les futur-e-s habitant-e-s durant les 2-3 mois précédant l'ouverture.

« Nous privilégierons un statut le plus proche possible de celui de locataire, dans la mesure du possible et aurons le souci constant de ne pas proposer de ' fonctionnement institutionnel ' (type foyer). Les personnes seront accompagnées de manière intensive par une équipe pluridisciplinaire. L'intervention aura pour objectif de :

- nourrir le vouloir agir et développer le pouvoir d'agir des habitants (individuel et collectif) à partir de l'accès à un habitat appréhendé comme un ' chez soi ' ;
- réduire les risques et les dommages (dont le 'prendre soin' et sécurité).

Les principes guidant l'action sont :

- La non prédictibilité (non prédiction quant au futur des habitants ni des capacités à habiter).
- le libre choix de la personne quant à l'intégration du dispositif, le type d'habitat, activités, le statut locatif pour les habitats périphériques, le contenu de l'accompagnement, les services.
- L'intervention professionnelle organisée en subsidiarité au droit commun, les ressources personnelles et l'auto-organisation des personnes sur le lieu semi-collectif.
- l'ouverture sur le quartier (ouverture du site et quartier comme espace ressource pour les habitants).
- l'association des habitants à tous les niveaux et étapes de l'expérimentation (accompagnement individuel, gestion du site, recherche, essaimage...), sans 'injonction à la participation'. »²²

Le tableau ci-après recense les pratiques développées au sein du LHAPSE et de Zone Libre autour de thèmes communs, au prisme des 4 composantes (aménagement, attachement, appropriation, ancrage) du chez-soi recensées par Pascale Pichon. Néanmoins, cette focale ne recouvre pas toutes les dimensions et pratiques identifiées au cours des entretiens réalisés avec l'équipe du LHAPSE et l'une des intervenantes de Zone Libre.

²² Ibid.

Thèmes	Pratiques au sein du LHAPSE	Pratiques au sein de Zone Libre	Effet(s) repéré(s) ou attendu(s)
Soutien à l'installation individuelle :	<p>L'équipe, en lien avec l'association co-porteuse, assure l'aspect logistique : charger/transporter/décharger les meubles. Au sein du LHAPSE, l'électro-ménager, le petit équipement, et le mobilier proviennent en grande partie de dons et de trocs. Aussi, lorsque les habitant-e-s décident de changer leurs meubles, ils repèrent en amont ce qu'ils veulent récupérer, puis sollicitent l'équipe.</p> <p>Les trousseaux de linge de lit et la literie sont, quant à eux, achetés en neuf pour chaque nouvel habitant.</p> <p>S'il est difficile de quantifier la durée de ces interventions sur le temps de travail de l'équipe du LHAPSE, nous recevons au moins une demande d'aménagement sur les espaces communs ou privés par semaine (tous lieux de vie confondus).</p> <p>Dès l'emménagement, l'équipe explicite les possibilités de personnaliser les espaces privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute latitude pour décorer, repeindre, mettre à son goût en dehors de modifier les cloisons, murs porteurs ou détériorer le clôt et couvert ; - possibilité de renouveler complètement le set de meubles mis à disposition lors de l'installation. <p>Chaque habitant-e dispose de son propre jeu de clés (chambre attribuée, portail, porte d'entrée).</p>	<p>Un financement de 1000 € est prévu par habitant-e pour aménager son chalet. Le choix est laissé aux habitant-e-s de se meubler en neuf ou en occasion. Concernant la première vague d'habitant-e-s, la plupart s'est positionnée sur de l'ameublement d'occasion.</p> <p>L'équipe de Zone Libre a monté un partenariat avec une ressourcerie en ce sens. Pour les habitant-e-s souhaitant s'équiper en neuf, l'équipe de Zone Libre a proposé une aide logistique (aide aux choix des meubles dans les magasins, charger, transporter, décharger). Durant la période d'ouverture du site, le temps dédié par l'équipe de Zone Libre représentait environ deux demi-journées de travail par habitant-e.</p> <p>En cours d'occupation, si les habitants souhaitent changer de meubles, l'équipe de Zone Libre leur demande de gérer l'organisation pour la récupération des meubles, et ne réalise que le transport. En moyenne les habitants consomment assez vite leur enveloppe financière dédiée à l'installation. Les 1000 € doivent permettre d'acquérir le mobilier minimum, ainsi qu'un peu de décoration. L'enveloppe peut être débloquée en plusieurs fois, et le choix de son utilisation appartient à l'habitant-e.</p>	<p>Les pratiques développées par Zone Libre et le LHAPSE pour aider les habitant-e-s à s'installer produisent des effets assimilables aux dimensions d'aménagement et d'appropriation.</p> <p>— <u>Zone Libre :</u> Le financement prévu pour l'aménagement des chalets est une proposition plutôt bien reçue par les habitant-e-s, voire peut susciter une forme de reconnaissance. Certains habitant-e-s, trouvent le montant trop important. Une part non-négligeable des habitants ne souhaitent pas faire venir d'invité ou de gens de l'extérieur dans une logique de préservation de leur espace personnel.</p> <p>— <u>LHAPSE :</u> Concernant la personnalisation du lieu de vie, en particulier de la chambre, au début, les habitant-e-s demandent l'autorisation de ramener des éléments, de décorer, ou de changer la disposition des meubles. Dans ces moments, l'équipe LHAPSE rappelle que les co-habitant-e-s sont chez eux, et progressivement, la demande d'autorisation se tarie. Nous émettons ici l'hypothèse que les co-habitant-e-s prennent confiance dans le cadre qui leur ait présenté, et s'autorisent à être plus autonomes. Pour l'anecdote, les habitants du lieu hommes ont organisé des festivités, à l'occasion desquelles, plusieurs murs du salon ont été tagués. Avec l'équipe LHAPSE, nous leur avons demandé d'assumer les conséquences de cette soirée, et de trouver une solution pour les tags. Ils ont fait le choix de repeindre complètement la pièce concernée par leurs propres moyens, et avec le soutien de l'association co-porteuse.</p>
Aménagement des espaces extérieurs collectifs :	<p>Suite à l'installation des habitant-e-s sur le LHAPSE, nous avons été sollicités pour la mise en place d'activités occupationnelles, notamment pour optimiser l'aménagement des maisons Stalingrad (lieu hommes) et des Roses (lieu femmes). En ce sens, un partenariat a été monté en 2023 entre le CCAS de Grenoble et l'association Entropie pour animer des ateliers d'auto-construction partagés pour impulser des synergies collectives.</p> <p>Au vu des difficultés rencontrées sur le collectif de la maison Stalingrad, nous l'avons identifié comme chantier prioritaire. 3 rencontres ont eu lieu à ce stade, associant l'ensemble des habitants, l'équipe du LHAPSE et Entropie. Les idées ressorties sont : abri pour le rangement des vélos, composteur de canettes à bière, tonnelle pour les 3 terrasses de la maison, construction d'un plancher d'un support pour installer le sac de frappe au sous-sol.</p>	<p>Zone Libre dispose d'un très grand terrain, dont certains espaces ne sont pas investis. Cela s'explique, non pas par manque d'aménagement, mais plutôt car la surface dédiée actuellement aux espaces collectifs et d'habitation est suffisante à ce jour.</p> <p>Pour travailler la délimitation et la liaison spatiale des différentes parties de Zone Libre, deux chantiers ont été lancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction d'une terrasse dans l'espace collectif, en lien avec un collectif d'architectes et d'étudiants ingénieurs du groupe Bioforce. Cette initiative a été lancée sur la proposition de Zone Libre. - la mise en place de jardinières pour délimiter le seuil d'entrée du site réservé aux chalets, à la demande des habitants. <p>Le but d'avoir le jardin aménagé était notamment de créer plus de liens entre les habitants en appartement diffus et les habitants site collectif.</p>	<p>— <u>Zone Libre :</u> La participation aux deux chantiers a été variable. Pour autant, l'équipe de Zone Libre a noté la présence de plus de co-habitants pour la production des jardinières. Cela s'expliquant peut-être par le fait qu'il s'agissait d'une demande émanant des habitants.</p> <p>— <u>LHAPSE :</u> Pour les 1^{ers} temps de regroupement avec Entropie, la présence des habitants de la maison Stalingrad était mitigée selon la présence de tension sur le groupe des habitants ou non. Pour autant, l'idée du chantier suscite l'adhésion de l'ensemble du collectif. La réalisation du chantier est à venir en 2024, il n'y a pas d'effets encore constatés à ce jour.</p>
Occupation des espaces privés et communs :	<p>L'accueil des animaux est possible et organisé au sein de chaque lieu de vie du LHAPSE, tenant compte de la réglementation en vigueur. Les addictions, lorsqu'elles sont existantes, sont également prises en compte dans un cadre régulé.</p> <p>Le contrat d'occupation à titre gratuit définit la chambre comme l'espace privé de l'habitant-e, où l'équipe du LHAPSE ne rentrera uniquement qu'en cas d'urgence (risque vital, gestion des animaux en l'absence prolongée et imprévue du propriétaire, etc.) ou uniquement sur invitation. Il est proposé à chaque habitant-e de ramener ses effets personnels. Au niveau des</p>	<p>L'accueil des animaux est possible et organisé à Zone Libre, ainsi que la prise en compte des addictions, lorsqu'elles sont présentes.</p> <p>Chaque habitant est en charge de l'entretien de son chalet. L'équipe note une attention de la part des habitants (mais ce n'est pas le cas pour tous) aux espaces communs du site. Un des habitant, par exemple, réalise chaque jour « sa ronde » pour vérifier l'état des parties communes, demander le débarrasser d'encombrants à la déchetterie.</p>	<p>L'accueil des animaux et des consommations de produits psycho-actifs sont des marqueurs forts de l'AMI Grande Marginalité en terme de changement de pratiques d'hébergement ; ils sont, en effet, des attaches fortes qui permettent aux personnes sans domicile de tenir en rue.</p> <p>— <u>LHAPSE :</u> L'équipe LHAPSE ne sait pas nécessairement à quoi ressemble l'intérieur des chambres après l'emménagement des habitants. Pour autant, il arrive assez régulièrement que les habitant-e-s nous partagent des éléments d'aménagement dont ils sont satisfaits et qu'ils ont fait eux-mêmes.</p>

	<p>communs, un coin bureau est aménagé pour l'équipe LHAPSE afin de réaliser des temps de permanence.</p> <p>Concernant les espaces communs, les habitant-e-s font remonter à l'équipe du LHAPSE et à l'association co-porteuse du lieu de vie concerné, les besoins d'intervention technique. Les habitants sont également sollicités pour accueillir et donner accès aux services techniques de la Ville de Grenoble, quand l'équipe du LHAPSE ne peut pas se rendre disponible. Pour tous les lieux de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hébergement de tiers est possible mais l'invité doit dormir dans la chambre de son hôte, - Les temps conviviaux, doivent être prévus en avant et avec l'accord de l'ensemble des colocataires. 	<p>Concernant les visites, l'accueil et l'hébergement invité-e-s est de la responsabilité de chaque hôte, au sein de leur chalet. Les visites d'acteurs extérieurs, sont quant à elles, soumises à l'aval des habitant-e-s du site semi-collectif. Cette décision a été prise à la demande des habitant-e-s, après de nombreuses rencontres officielles avec des structures partenaires, des financeurs, pour lesquelles Zone Libre était sollicitée.</p>	<p>C'était le cas de C. par exemple, très fier de la vitrine où il a pu exposer ses cartes Pokémon. T., également a installé des LED multicolores sur l'ensemble du plafond de sa chambre, ou encore L. qui s'est aménagé un coin « musique » avec ses platines dans sa chambre.</p> <p>Sur la question des visites et des festivités, plusieurs habitant-e-s ont mis en avant le fait de pouvoir disposer comme tout un chacun de la maison, et vouloir profiter de ne plus être en difficulté pour accueillir des proches (mais également pouvoir le montrer. En cas de tensions importantes sur le lieu de vie, il est arrivé plusieurs fois que des habitant-e-s annoncent repartir en rue pour « régler le problème ». Souvent annoncé mais peu appliqué, les allers-retours entre la rue et le lieu de vie sont souvent symptomatique de l'inclusion ou de l'exclusion des personnes dans le collectif.</p> <p>— <u>Zone Libre :</u> En lien avec le cadre et l'étayage proposé l'équipe de Zone Libre, plusieurs habitant-e-s ont verbalisé se sentir bien dans leur chalet, et que cela leur permettait de se remettre sur pied. Pour autant, l'équipe de Zone Libre n'a pas forcément de partage d'éléments du quotidien par les habitant-e-s.</p> <p>En cas de tensions importantes sur le site semi-collectif, il est arrivé plusieurs fois que des habitant-e-s annoncent repartir en rue pour « régler le problème ». L'équipe n'a pas constaté de passage à l'acte.</p>
<p>Constitution du collectif d'habitant-e-s par orientation et non par cooptation :</p>	<p>Une commission de partenaires (hébergement, accueil de jour, insertion, addictologie, prévention, SIAO²³, etc.), étudient les demandes et se positionnent sur l'admission au sein du LHAPSE.</p>	<p>Une commission de partenaires (Maison de la Veille sociale²⁴, accueils de jour, Samu social, etc.) étudient les demandes et valident ou non les candidatures.</p>	<p>— <u>LHAPSE :</u> Le fonctionnement de la commission d'admission évite toute forme de cooptation entre les co-habitant-e-s, qui, du coup, ne se choisissent pas. Le collectif ainsi constitué, doit faire l'effort d'apprendre à vivre ensemble et de mettre en place des modes de régulation des tensions. Les co-habitant-e-s sont positionné-e-s en tant que ressource pour contribuer à la vie du lieu. Sur le LHAPSE, cette question se traduit par exemple sur la distribution des rôles concernant l'entretien : une personne s'occupe régulièrement d'aller chercher les invendus, une autre de sortir les poubelles, ou encore être référent pour l'accueil des techniciens lorsque des travaux sont prévus. Un autre effet constaté est la perception évolutive de l'espace en lien avec le ressenti de la place de chaque habitant-e dans le collectif : tour à tour la chambre est vécue comme « l'appartement » avec des voisins ; quand le collectif est apaisé, c'est la maison entière qui est vécue.</p> <p>— <u>Zone Libre :</u> Le fonctionnement de la commission inclusion de Zone Libre a des effets similaires à ceux identifiés ci-dessus concernant le LHAPSE. La constitution du collectif vient questionner la dynamique de l'ancrage. Faut-il être forcément un membre actif et contributeur du groupe pour être intégré ? Pas nécessairement, comme l'illustre la situation de cet habitant à Zone Libre, qui a gardé ses habitudes de rue, et passe la plupart de sa journée sur le banc où il a vécu ces 10 dernières années. Malgré ses allers-venus, l'équipe de Zone Libre repère dans les échanges avec Monsieur qu'il a repéré l'ensemble des autres voisins du site semi-collectif, et est au courant de la plupart des faits de vie collective.</p>
<p>Implication du collectif dans la gestion du lieu de vie :</p>	<p>1 conseil de maison par lieu de vie toutes les 2 semaines, dont le compte-rendu est consigné dans le « cahier de maison », organisation de temps pour l'organisation des espaces communs et la décision de mode de « faire » partagés et co-validés entre tous les co-habitants.</p>	<p>1 réunion des habitant-e-s du site semi-collectif et du diffus, tenue tous les 15 jours à 1 fois par mois, dont le compte-rendu est tapé et traduit, puis distribués aux habitants ; 6 repas collectifs par semaines qui permettent de ritualiser le quotidien.</p>	<p>— <u>Sur le LHAPSE :</u> Les temps passés par l'équipe LHAPSE pour aider les collectifs d'habitant-e-s sur l'organisation des espaces communs sont des supports pour apaiser les tensions au sein du groupe, mais également vecteur de lien puisque cela implique de créer du commun au travers de temps de médiation.</p>

²³ Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont été créés en 2010 ; intervenant à l'échelle départementale, ils ont pour mission principale de recenser les places d'hébergement et de les attribuer aux personnes sans domicile demandeuses. Les places sont dites d'urgence (dispositifs départementaux créés en 2010 qui ont comme fonction principale de permettre) et d'insertion (CHRS, logement adapté, etc.).

²⁴Equivalent du SIAO à Lyon.

Quels outils pour essayer les conditions de possibilité d'un chez soi ?

Le panel des interventions déployées au sein du LHAPSE et de Zone Libre afin de soutenir l'investissement des lieux de vie et des habitats est très large :

- soutien matériel et logistique,
- gestion de la quotidienneté (difficulté sur le ménage, gestion des chiens, etc.),
- mise en place d'actions collectives et occupationnelles pour nourrir la dimension communautaire,
- exploration des différents modes de régulation, de structuration et d'animation du collectif.

Se pose néanmoins la question de la réception des interventions par les habitant-e-s des projets retenus dans le cadre de l'AMI Grande Marginalité : nos actions et pratiques permettent-elles aux personnes de se sentir bien dans les lieux de vie ?

Evaluer l'ensemble de ces questionnements demande la construction d'une méthodologie d'enquête spécifique, permettant en particulier aux habitant-e-s d'exprimer leur vision et attente d'un chez-soi.

Au sein de l'AMI Grande Marginalité, la démarche d'évaluation qualitative permettra d'amener des premiers éléments d'analyse. Le caractère d'hospitalité des lieux, les effets sur la stabilisation des parcours, les perspectives de sortie sont une partie des focales traitées par le biais de la démarche d'évaluation des projets AMI Grande Marginalité.

Plusieurs outils pourraient être imaginés en vue d'intégrer, dans une démarche opérationnelle et dans les pratiques sur le terrain, les conditions de possibilités d'un chez-soi pour les personnes accueillies, accompagnées et hébergées :

- un support d'autodiagnostic pour chaque structure, afin d'établir son référentiel de pratiques pour aider les personnes à s'installer dans les hébergements et s'y sentir chez elles.
- Une méthodologie visant la création d'espaces de dialogue avec les habitant-e-s afin qu'ils puissent affirmer leurs attentes en la matière et que ces dernières soient entendues.

Au sein du LHAPSE, B. habitante de la Maison des Roses a accepté de partager son point de vue et son analyse quant aux propositions de l'équipe pour l'aider à s'installer. B. n'est pas originaire de Grenoble ; elle a intégré le LHAPSE et s'est installée au cours du 2^{ème} trimestre 2022. Elle n'avait à ce moment-là aucune attache sur Grenoble.

A son arrivée, B. était seule dans la maison et il a été difficile d'investir les lieux (la maison s'est retrouvée à quelques reprises « sans dessus-dessous »). Progressivement B, a pris possession des lieux, a rangé ses affaires et s'est manifestée dans le lien avec l'équipe LHAPSE, comme le relatent les fragments d'entretien ci-après :

« Peux-tu me dire que ce que tu as pensé de l'hébergement ? Est-ce que cela a joué sur ton envie d'intégrer le dispositif ?

C'est grave classe, ça ne donne pas envie de sortir. Oui la maison est bien, ça a joué. Ça fait grand comparé là où j'ai vécu quand j'étais en famille d'accueil. La maison est bien située, elle est presque dans le centre-ville. Il n'y a pas beaucoup de dispositif comme ça ici, avec des habitants sans les éducs.

Comment s'est passée ton installation ?

Ça m'a fait du bien de m'installer, la maison est confortable. Je fais plus d'efforts plus ranger les espaces communs...je fais de suite ma vaisselle, et je me suis installée comme un salon dans ma chambre.

Pour m'aider à m'installer, l'équipe m'a proposé de visiter la ville, vous ne m'avez pas harcelé de message, même quand je n'étais pas à la maison. C'était bien d'avoir des meubles déjà dans la maison et dans la chambre, car je suis arrivée sans rien.

[A ma question de savoir si B. veut changer des meubles, sa demande porte sur l'accès à de la peinture blanche et noire peindre le fond de son armoire, qui est un dressing mural, et refaire un coup de neuf.]

Peux-tu m'expliquer ce qui t'as amené à franchir le cap de t'installer dans ta chambre, après ta période d'absence ?

Ce qui a fait la différence, c'est que quand je suis repassée à la maison, j'ai vu mes colocs se prendre la tête, et je suis revenue à la maison pour ça, pour une de mes colocs en tout cas. Quand j'étais à la maison, ça allait mieux, il y avait moins de tensions, mais quand je partais, ça repartait comme en 40. C'est ça

qui m'a fait franchir le cap de m'installer. Je me suis mise à ranger mes affaires à force de rester à la maison.

Aujourd'hui, je me sens chez moi. Je me suis sentie chez moi quand il n'y avait personne, ce n'était plus du tout le cas quand [ma deuxième colocataire] est revenue. Elle ne respecte pas le fait qu'on laisse nos affaires dans les espaces communs. Elle passe toujours derrière nous pour bouger nos affaires. J'ai besoin qu'on me laisse mon petit espace.

Si je ne connaissais pas la maison, qu'est-ce que tu me montrerais en 1er ?

J'ai des vidéos de la maison, j'ai fait une visite guidée virtuelle pour mes potes sur mes réseaux sociaux. Je commence par ma chambre, ensuite la salle de bain parce que je l'aime bien –on dirait que c'est du vrai marbre, et puis la cheminée dans le salon, parce qu'elle est belle.

Comment as-tu personnalisé ta chambre ?

J'étais à Action, j'ai vu les LED, 5m à 10 € c'était pas cher, après j'ai vu un plateau qui m'a plu, après on est passé à la ressourcerie...J'ai un pote qui m'a offert la PS 4 pour mon anniv, du coup j'ai acheté la télé. J'ai enlevé le sommier, j'ai mis 2 matelas l'un sur l'autre, j'ai bougé le miroir du dressing (ndlr : la porte est dégonflée) pour le mettre contre le mur d'en face.

Quand il y a eu la soirée qui a dégénéré, au début, je ne voulais pas inviter les gens à la maison. C'est surtout qu'il a commencé à vraiment beaucoup pleuvoir, du coup on est venu à la maison. Mais bon 7 personnes, ça fait beaucoup, je ne les connaissais pas vraiment, et puis c'est mon espace à moi.

Est-ce que tu dirais que tu es attachée à la maison ?

C'est un peu comme ma maison, je suis bien dedans, je me sens bien...si j'avais pas ça, en vrai, je sais pas où je serais. Regarde, demain tu me dirais que vous fermez, je saurais pas où aller. »

Conclusion : se sentir chez soi, une approche intégrée aux pratiques d'accompagnement ?

En somme, prendre du recul et de la hauteur sur le projet LHAPSE, qui rythme mon quotidien professionnel, a été l'occasion de restituer le présent livrable à mi-chemin entre un mémoire et un carnet de bord.

Le LHAPSE est un projet à effet « boule de neige », dans le sens où le travail de montage technique, juridique, financier, social, et la programmation des activités (sorties collectives, prévention et réduction des risques, et tout ce qui peut soutenir la vie est lieu) est un challenge ; mais aussi parce que le LHAPSE pose des objets de travail stratégique : structuration des collaborations avec les Directions en charge de l'immobilier et de l'urbanisme tactique sur le modèle de mise à disposition de bâtiments vacants au sein de nos collectivités, positionnement de l'institution dans le cadre de projets en autogestion, dont nous sommes partie prenante.

Le LHAPSE relève techniquement d'un cadre d'occupation temporaire, et la notion de « commun » constitue le fil rouge du projet, qui transparait dans ses principes d'action, ses valeurs, et ses limites. Le LHAPSE tend à s'affirmer comme un dispositif hybride empruntant certaines modalités au modèle du CHRS (accompagnement pluridisciplinaire soutenu, accès aux droits et insertion, ressources en santé, activités collectives, garantie de la sécurité et de la responsabilité des lieux), et au modèle des habitats auto-gérés (dimension communautaire, absence de présence professionnelle continue sur les sites, pouvoir d'agir encouragé, partage et gestion commune de ressources). La réalité de l'activité et la gestion courante des lieux de vie avancent sur une ligne de crête visant à faire converger les aspects des deux modèles les plus adaptés aux parcours complexes des publics accueillis.

Les personnes qui vivent le projet, co-habitant-e-s, membres des associations co-porteuse, équipe LHAPSE, en reviennent régulièrement au droit à l'essai et à l'erreur. En ce sens, le LHAPSE est une invitation au faire et ouvre des perspectives pour habiter. Les pratiques développées par l'équipe en la matière sont très diversifiées et touchent à de la quotidienneté, la logistique, l'auto-régulation du groupe, la médiation du collectif. Nous n'avons pas théorisé en amont, nous avons structuré en marchant.

Plusieurs points sont à considérer dans l'objectif d'intégrer, de systématiser dans une démarche opérationnelle et dans les pratiques de terrain, les conditions de possibilité d'un chez soi :

- Il est nécessaire de se départir d'une vision préfigurée et totalisante du chez-soi en tant que logement ou habitat pour préfigurer des outils opérationnels.
- La démarche doit tenir compte des impacts (et donc les mesurer) sur les personnes accueillies, hébergées et accompagnées. Se joue alors un changement de focal si l'on émet l'hypothèse que plus nous permettons aux personnes de s'installer dans l'hébergement, plus elles rebondiront positivement dans l'accompagnement.
- Il ne peut être envisagé un travail sur le cadre de vie des personnes sans qu'elles n'aient voix au chapitre et soient reconnues « capables » et « compétentes » par l'institution d'accueil et d'hébergement (voir travaux d'Héloïse POULAIN, 2020).

Bibliographie :

- BELKIS Dominique, HAERINGER Anne-Sophie, PECQUEUX Anthony, PERONI Michel, « Habiter : la part de l'être », *Rhizom*, Editions Presses de Rhizome, 2019/1 (n°71, pp. 11-21)
[Disponible sur : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RHIZ_071_0011&download=1]
- BREVIGLIERI Marc, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés. Bulletin Technique de la Suisse Romande*, 2006 (n°23, pp. 9-14)
[Disponible sur hal-01578031v2]
- MOSER Sebastian J, WEIL-DUBUC Paul-Loup, « La sécurité ontologique : un enjeu de justice. Réflexions sur le handicap cognitif », *Gérontologie et société*, 2017/3 (vol. 39 / n° 154).
[Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2017-3-page-95.htm>]
- LUSSAULT M., PAQUOT T., YOUNES C., (dir), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, 2007, éd. La Découverte, Paris, 390 p.
- PICHON Pascale, « Enquêter dans les hébergements et les logements assistés. Emergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Érès, Espaces et sociétés*, 2009/1 (pp 69-85).
[Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2019-1-page-69.htm>]
- JOUVE Elodie, CHOPPIN Katia, GRAND David, PCHON Pascale (dir), *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au « chez-soi »*, mai 2010, MODYS-CNRS UMR 5264, 212 p.
- DIHAL-DILPL, *Appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective »*, septembre 2020, 16 p.

Sitographie :

- <https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord>
- <https://lescommuns.org>
- <http://notesondesign.org/biens-communs-definitions/>
- https://www.cairn.info/revue-rhizome-2019-1.htm?ora.z_ref=cairnSearchAutocomplete

Entretiens réalisés :

Prénom NOM	Fonction	Date
Dr. Pascale ESTECAHANDY	Coordinatrice nationale « un chez soi d'abord » -DIHAL	01/09/2023
Héloïse POULAIN	Ergothérapeute - Doctorante en Santé Publique CEReSS	01/09/2023
Julien LEVY & Gabriel URIBELARREA	Chercheurs, co-porteurs de la chaire PUBLICS des politiques sociales	08/09/2023
Julia RONJAT & Jérémy MOUTET	Travailleuse sociale et travailleur pair au LHAPSE	20/09/2023
Garance	Travailleuse sociale à Zone Libre	26/09/2023